



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

Règlement n° 499

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 15 mai 2023 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté :

« Règlement n° 499 visant à constituer un conseil local du patrimoine »

Ledit règlement est disponible :

- sur les heures d'ouverture de bureau municipal situé au 4, rue St-Jean-Baptiste Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0. Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;
- sur le site Internet de la municipalité www.notredamedesneiges.qc.ca dans la section de la greffe

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 17 mai 2023.

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : « Règlement n° 499 visant à constituer un conseil local du patrimoine »

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidente à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 17 mai 2023 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site WEB de la municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné ce 17 mai 2023

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

Règlement n° 499

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 15 mai 2023 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté :

« Règlement n° 499 visant à constituer un conseil local du patrimoine »

Ledit règlement est disponible :

- sur les heures d'ouverture de bureau municipal situé au 4, rue St-Jean-Baptiste Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0. Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;
- sur le site Internet de la municipalité www.notredamedesneiges.qc.ca dans la section de la greffe

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 17 mai 2023.

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : ***« Règlement n° 499 visant à constituer un conseil local du patrimoine »***

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidente à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 17 mai 2023 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site WEB de la municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné ce 17 mai 2023

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière